



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

Affichage du poste de capitaine

Du 24 août au 8 septembre 2022

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction :	CAPITAINE (POSTE CADRE)
Service :	Sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu
Supérieur immédiat :	Directeur du service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu
Employé(s) subalterne(s)	Lieutenants et pompiers à temps partiel
Salaire :	À discuter

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur adjoint du Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu, le capitaine est responsable de la supervision, de la coordination et du contrôle des opérations de lutte contre les incendies, de sauvetage et d'intervention d'urgence. Il est en charge des ressources qui lui sont assignées. Il planifie, organise, contrôle et évalue les opérations des incendies et le travail à être exécuté en caserne par les équipes sous sa responsabilité. Il assiste également le directeur ou le directeur adjoint dans le bon fonctionnement de l'administration et des opérations du service.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS*

Appliquer les directives administratives, les procédures opérationnelles normalisées conjointement avec le directeur adjoint et le directeur du service ;

Assurer la gestion du personnel au niveau de l'assiduité, de la discipline, etc. ;

Cueillette des données, rédaction et conception de plans d'intervention. Instaurer et assurer la mise en application par un système d'accessibilité aux plans lors d'intervention ;

Coordonner le travail des lieutenants et pompiers en matière d'extinction des incendies dans les limites d'intervention des municipalités desservies ;

Planifier et organiser les séances d'entraînement opérationnelles, des pompiers en conformité avec le programme de formation établi par le directeur adjoint ou le directeur ;

Agir à titre de formateur interne ;

Planifier les travaux nécessaires en caserne pour les pompiers et les lieutenants ;

Planifier, organiser et contrôler les horaires de travail, les tâches et les réunions des lieutenants et pompiers à temps partiel ;

Mettre régulièrement à jour ses connaissances au niveau de l'évolution de la législation dans le domaine de la sécurité des incendies et de la technologie et collaborer à l'élaboration et à la mise à jour de règlements municipaux en matière d'opérations des incendies de la municipalité et voir à leur application ;

Tenir à jour un programme d'entretien préventif hebdomadaire et annuel des équipements et véhicules ;

Participer aux rencontres des différents comités et faire l'application et le suivi des différentes propositions retenues ;

Diriger, contrôler et coordonner le travail des pompiers durant et après les opérations d'intervention dans les limites des municipalités desservies et celles où il y a des ententes de services ;

Sur demande, effectuer les enquêtes à la suite d'un incendie ou d'une intervention ;

Recevoir et donner suite aux demandes de renseignements ou demandes d'équipement des pompiers sous sa gouverne ;

Répondre ou faire suivre les plaintes des citoyens en rapport avec les services rendus par le Service ;

Participer à l'organisation des mesures d'urgence de la municipalité ;

Remplacer en son absence et assister le directeur adjoint dans ses différentes responsabilités et fonctions ainsi que dans la coordination du travail des pompiers lors des opérations d'intervention dans les limites des municipalités desservies et celles où il y a des ententes de service ;
Accomplir toute autre tâche reliée à sa fonction ou qui lui est assignée par son supérieur.

**Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.*

HABILETÉS ET QUALIFICATIONS REQUISES

Leadership et autonomie ;
Sens des responsabilités et initiative ;
Jugement et discernement ;
Aptitudes pour les relations interpersonnelles harmonieuses et pour le service à la clientèle ;
Esprit d'équipe ;
Esprit de synthèse et d'analyse ;
Bonne résistance au stress ;
Posséder une formation de pompier I dispensée par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ;
Posséder une formation d'officier non urbain (ONU) dispensée par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ou s'engager à le suivre dans un délai requis ;
Connaissance en relation de travail avec des syndiqués ;
Avoir une expérience minimale de 2 ans comme pompier ;
Avoir une grande disponibilité et être flexible (minimum 6 à 10 heures par semaine) ;
Permis de conduire de véhicule d'urgence valide.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature peuvent envoyer leur curriculum vitae à l'intention de Monsieur Luc Beauregard, directeur du service de sécurité d'incendie de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au lbeauregard@saintrochderichelieu.com ou à l'adresse suivante : 1111 rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, J0L 2M0.